Image not found or type unknown

Achat maison grand parent

Par **cricri17**, le **10/12/2014** à **13:20**

Bonjour,

Mes grand-parents sont décédés. Ma mère et mon oncle sont devenus propriétaires de la maison des grand-parents. Ils souhaiteraient vendre cette maison. Etant la petite fille, je souhaiterai savoir si en achetant la maison, afin de réaliser un prêt moins élevé, je peux déduire dans la part qui revient à ma mère, la part qui me reviendrait à son décès, comme si elle me faisant une donation. Merci par avance pour votre réponse. Cordialement.

Par **domat**, le **10/12/2014** à **13:48**

bjr,
il appartient à votre mère et à votre oncle de fixer le prix de la maison en tenant compte,s'ils le souhaitent, du fait que vous êtes la fille d'un des propriétaires en indivision, mais ce n'est pas une obligation et si le prix est trop bas vous serez taxé sur la valeur vénale du bien.
dans l'acte de vente, votre mère peut indiquer qu'une partie du bien fait partie d'un donation, l'acte de vente vaudra acte de donation.
mais dans une donation, il y a des frais à payer.
il faut savoir également si vous êtes la seule petite fille.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés